Séance du 17 août 1852

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Protocol**

Zeitschrift: **Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali**

Band (Jahr): **37 (1852)**

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

II.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES PUBLIQUES.

Séance du 17 août 1852, à 10 heures du matin,

au salon de M. de Lavallaz.

1. M. le président ouvre la séance par la lecture d'un discours consacré à l'essai d'une description physique du Valais, ensuite il déclare ouverte la 37^{me} session de la Société helvétique des sciences naturelles.

2. M. le professeur Perty de Berne fait une dissertation sur l'Anthropologie dans ses rapports avec la Philosophie et l'étude de la nature. Passant en revue quelques-unes des nouvelles découvertes dans le domaine de la physiologie et de *la* chimie, nommément la théorie cellulaire, les courants électriques dans le système nerveux, les mouvements

intimes de la matière, etc., il examine les conséquences que quelques auteurs modernes ont déduites de ces découvertes pour déterminer *l'essence de l'homme* et *l'intuition de l'univers*. Il fait voir comment une idée mal conçue de la *matière* et de ses *propriétés* conduit nécessairement, soit à nier la *substantialité* de l'esprit en général, soit à *diviniser* la *subjectivité*, l'esprit de l'homme. M. Perty partage, à la vérité, la manière de voir des savants qui considèrent l'homme comme point de départ dans l'étude de la nature et de l'esprit ; mais il veut que ce ne soit pas seulement l'homme dans son état physique et doué d'intelligence, mais que ce soit aussi l'homme dans sa vie morale et religieuse qui serve de base à cette étude; il veut que même plusieurs phénomènes plus rares et moins évidents, tels que les pressentiments, les influences dites *magnétiques* et autres soient pris en considération, afin que l'*idée de l'homme* ne soit pas trop restreinte, mais qu'elle soit prise dans toute son extension. L'homme n'étant qu'une des *intelligences de l'univers*, et non pas l'*intelligence* même, non pas l'*absolu*, il convient que cette étude, de même qu'elle pénètre dans ses investigations jusqu'aux degrés infimes de la vie, devienne aussi *transcendante* et s'élève au de-là de l'homme.

L'orateur fait ensuite ressortir que la saine raison ne s'oppose point à l'admission d'un but qui ait présidé à l'organisation de l'univers, et que la loi de la nature peut parfaitement s'accorder avec la liberté d'un créateur. Il pense qu'une théorie satisfaisante de l'homme est également propre à ramener les partis de leurs exagérations qui jettent le trouble dans la société, et à menager, par la puissance de la vérité, la conciliation des esprits.

3. La commission chargée de l'examen des comptes de 1851 présente son rapport par l'organe de M. le colonel Lardy. Elle propose d'approuver ces comptes et de voter à M. Siegfried, caissier de la société, des remerciments pour le zèle, l'exactitude et la régularité parfaite qu'il a apportés dans cette partie de l'administration de la société.

Les remerciments sont votés à l'unanimité.

4. M. le président annonce que le Conseil d'Etat du Valais a fait don à la société d'une somme de 250 francs et d'une somme égale pour la réception de ses membres.

Une commission est nommée pour présenter au Conseil d'Etat l'expression de la reconnaissance de la société.

5. Le comité propose la ville de Porrentruy pour lieu de la prochaine réunion.

La proposition est acceptée et M. Thurmann est appelé à la présidence pour 1853.

Séance levée.

Séance générale du jeudi 19 août.

1. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

2. On passe, par scrutin de liste, à l'élection des candidats présentés par les diverses sociétés cantonales. Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

3. M. Mérian fait un rapport sur la publication des mémoires de la société et en particulier sur le 12^{e}